

Vos Démarches Administratives

Vous venez de déménager.

Vous devez penser à effectuer diverses démarches auprès de certains organismes.

Voici la liste (non exhaustive) des démarches à ne pas oublier :

- ✎ Informer les organismes sociaux de votre nouvelle adresse (CAF, CPAM, Caisse de retraite, Caisse de prévoyance, mutuelle...),
- ✎ Notifier votre changement d'adresse à votre employeur ou à pôle emploi, aux services fiscaux,
- ✎ Fournir vos nouvelles coordonnées à votre établissement bancaire, à votre compagnie d'assurance,
- ✎ Informer les entreprises qui gèrent vos abonnements (gaz, électricité, services des eaux, opérateur téléphonique, opérateur Internet...).
- ✎ S'inscrire en mairie pour les Aînés âgés de 65 ans et plus afin de pouvoir bénéficier des 2 bons (1 en juillet, l'autre en décembre) distribués par le Centre Communal d'Actions Sociales

A SAVOIR : Vous pouvez informer plusieurs organismes de votre changement d'adresse en une seule démarche **via le site du service public.**

DANS LE MOIS SUIVANT LE DEMENAGEMENT :

Je fais inscrire ma nouvelle adresse sur mes papiers :

- ✎ Sur mon certificat d'immatriculation (obligatoire)
- ✎ Sur ma carte nationale d'identité ou mon passeport, sur mon permis de conduire (facultatif)
- ✎ Si je suis étranger, sur mon titre de séjour (obligatoire)

AVANT LE 31 DECEMBRE :

Je m'inscris sur les listes électorales de ma commune. Pour cela, vous devez vous munir :

- ✎ D'un justificatif de domicile récent (factures d'eau, d'électricité, de téléphonie...)
- ✎ D'une pièce d'identité